

ACTUALITÉS

Avortement

France : à l'occasion de l'étude du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social [Cf TransVIE-mag n°33], l'Assemblée nationale a approuvé en 1^o lecture, le 04/12/92, un article réprimant dans les centres d'IVG les manifestations «perturbant» le fonctionnement de ces centres, et s'insérant dans le chapitre du Code de la santé publique relatif à l'avortement. Un amendement de M. Le Guen (groupe socialiste) tend en outre à permettre aux associations «dont l'objet statutaire comporte la défense des droits des femmes à accéder à la contraception et à l'avortement» de se porter partie civile pour ces nouvelles infractions. Les députés ont également approuvé la suppression du délit d'avortement pratiqué par la femme sur elle-même, en supprimant les deux premiers alinéas de l'article 2223-12 du code pénal. Le troisième alinéa, réprimant l'aide à l'auto-avortement, n'a pas été supprimé. L'ensemble des scrutins concernant ces questions ont obtenu un vote positif par la coalition unanime des groupes communiste et socialiste, disposant de la majorité des sièges, tandis que l'ensemble de l'opposition a systématiquement voté contre. L'opposition a fait valoir que l'article réprimant les manifestations dans les avortoirs, outre le fait qu'il risquait de réveiller le débat sur l'avortement, constituait une atteinte au droit de réunion et de manifestation. Martin Peletier, du Quotidien de Paris, 04/12/92, évoque la ressemblance de la nouvelle loi, en plus sévère, avec la loi anti-casseur de 1970. [On peut se procurer auprès de La Trêve de Dieu, BP 167, 92805 PUTEAUX, moyennant 20 FF, une analyse juridique, politique et humanitaire du projet de loi 2978 ayant inspiré la rédaction de ce nouveau délit].

(Transcription de séance de l'A.N. 3^e séance, 04/12/92; communiqué CSEN, 05/12/92)

Irlande : le peuple s'est prononcé par un triple référendum le 25/11/92 sur l'avortement. Il s'agissait d'ajouter (ou non) à l'article 40.3.3 de la constitution irlandaise l'un et/ou l'autre des amendements suivants :

12/ «Il est illégal de mettre un terme à la vie d'un enfant à naître, à moins qu'un tel acte soit nécessaire pour sauver la vie de la mère - en tant qu'entité distincte de sa santé - lorsqu'il y a une maladie ou un désordre chez la mère faisant naître un risque réel et substantiel pour sa vie, à l'exclusion d'un risque d'auto-destruction» : amendement rejeté par 65,4 % des votes.

13/ «Cette sous-section ne limite pas le droit de se déplacer entre l'Etat et un autre Etat.» : amendement approuvé par 62,3 % des voix.

14/ «Cette sous-section ne limite pas la liberté d'obtenir ou de fournir dans l'Etat, dans des conditions qui pourront être définies par la loi, de l'information relative aux services légalement disponibles dans un autre Etat.» : amendement approuvé par 59,8 % des voix.

L'avortement reste donc interdit en Irlande, mais l'implantation de filières rabattant les candidates vers les avortoirs étrangers, principalement anglais est maintenant possible (selon les statistiques officielles anglaises, 4 152 femmes venues d'Irlande ont eu un avortement en Angleterre en 1991 malgré l'interdiction d'en faire publicité). La défaite de la première question n'affecte pas la décision de mars 1992 de la Cour Suprême qui avait légalisé l'avortement pour raison psychiatrique.

(Rappel de la sous-section 40.3.3 de la Constitution, avant amendement :

«L'Etat reconnaît le droit à la vie de l'enfant à naître et, en prenant en compte le droit égal de la mère à la vie, garantit par ses lois que ce droit soit respecté et, dans la mesure de ce qui est légalement possible, défend ce droit.»)

[Remarque : la position de l'église catholique locale quant aux questions du référendum a été diversement appréciée par les commentateurs. Aucune consigne officielle n'a été donnée aux fidèles par les organes officiels de la hiérarchie catholique, mais plusieurs évêques, individuellement, ont fait lire dans des lettres pastorales leur opposition aux trois amendements». Selon la Fédération Internationale pour le Droit à la Vie» (IRLF), l'ensemble des résultats du référendum constitue un échec pour les mouvements pro-vie irlandais.]

(Communiqué reçu le 28/11/92; communiqué reçu le 02/12/92; Le Quot. de Paris, 25, 26 et 28/11/92; Le Monde, 01/12/92, 25, 26 et 28/11/92; Newsweek, 30/11/92; Le Figaro, 25, 26, 27 et 28/11/92; Int. Herald Trib. 21, 23, 25, 26, 27 et 28/11/92; Présent, 27/11/92; Libération, 25/11/92; L'Humanité, 25/11/92; The Independent, 27/11/92; The Economist, 21/11/92; IRLF WR 27/11/92)

Irlande : à l'occasion du triple référendum sur l'avortement, 31 médecins spécialistes en gynécologie et obstétrique ont fait publier dans les journaux une lettre ouverte dans laquelle ils dénoncent comme inutile l'amendement proposant la légalisation de l'avortement en cas de danger pour la vie de la mère. Ils font remarquer qu'entre 1985 et 1991 inclus, 149 293 enfants sont nés dans les trois maternités principales de Dublin, sans qu'aucun décès maternel ne survienne pour cause d'hypertension ou de maladie cardiaque [causes invoquées par les partisans de la légalisation de l'avortement], à l'exception d'un décès totalement imprévisible. Ils font également remarquer que durant la même période, le taux de mortalité maternelle en Irlande a été substantiellement moins élevé qu'en Angleterre et au Pays de Galles [où l'avortement est autorisé, y compris «en cas de danger pour la santé de la mère»]. Les médecins signataires estiment que l'amendement inutile aurait par contre créé un précédent dommageable dans la constitution irlandaise en autorisant pour la première fois de tuer directement un enfant à naître.

(Irish catholic Weekly, 19/11/92)

Allemagne : Ce sont les 08 et 09/12/92 que la Cour constitutionnelle allemande doit se prononcer définitivement sur la loi sur l'avortement votée au printemps et alignant la législation fédérale sur la loi la plus permissive, celle de l'ancienne RDA. Les juges avaient suspendu l'application de la loi peu de temps après son vote.

(Zeit, 04/12/92[NC])

France : le groupe communiste de l'Assemblée nationale a déposé le 14/10/92 une **proposition de loi** d'orientation sur les droits de la jeunesse (proposition n°2955) comptant 81 articles parmi lesquels un article, le n°38, intitulé «Liberté de choisir dans tous les domaines de la vie» et selon lequel :

La maternité librement choisie implique la réalisation des objectifs suivants :

Le service public de l'enseignement assure le développement de l'éducation sexuelle à l'école.

Des «points santé» sont mis en place avec consultations, délivrance de moyens anticonceptionnels, préservatifs gratuits (sans autorisation obligatoire des parents).

(...)

En dernier lieu, il est de la seule responsabilité de la jeune fille de décider d'avorter ou non.

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) est assuré par la gratuité totale de l'intervention avec des structures d'accueil sécurisantes et en nombre suffisant. Les commandos anti-I.V.G. sont passibles de poursuites pénales.»

Vie intra-utérine

Allemagne : la Chambre fédérale des médecins a chargé son comité scientifique d'une étude sur la perception pré-natale et péri-natale de la souffrance, de façon à prendre les mesures analgésiques nécessaires aux enfants-à-naître lorsqu'ils sont l'objet d'opérations de chirurgie prénatale et périnatale. Au terme d'une étude détaillée de la mise en place des **mécanismes de sujétion à la souffrance chez l'enfant-à-naître**, et tout en tenant compte des risques de complications pour la mère, résultant de l'application de l'anesthésie, ils concluent :

«L'état actuel des connaissances ne réclame aucune mesure analgésique jusqu'à la fin de la 8^e semaine après la conception. Après la 8^e et jusqu'à la 21^e semaine, sont recommandés les hypnotiques ou sédatifs appropriés. A partir de la 22^e semaine, des mesures anesthésiques sont indiquées. Chez tous les prématurés et nouveau-nés, il y a lieu de prendre des mesures anesthésiques».

(Juristen-Vereinigung Lebensrecht e.V. zu Köln Schriftenreihe N° 9/1992, in Jurivie n°3, 10/92)

Bioéthique

France : le 25/11/92, les députés ont approuvé en 1^{ère} lecture les trois projets gouvernementaux de loi sur la bioéthique [Cf TransVIE-mag n°18, 19 et 21].

- Projet de loi relatif au corps humain :

Pour : 451/570 (S: 267/267; RPR: 92/125; UDF: 57/88; UDC: 23/40; C: 26/26; NI: 24/12)

- Projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou de l'amélioration de la santé :

Pour : 332 (S: 267; RPR: 10; UDF: 4; UDC: 16; C: 26; NI: 9)

- Projet de loi relatif aux éléments et produits du corps humain et à la Procréation Médicalement Assistée (PMA) :

Pour : 349 (S: 267; RPR: 29; UDF: 36; UDC: 7; C: 26; NI: 10)

Si le projet de loi relatif au corps humain avait son importance (les députés ont voté l'interdiction pour un enfant né de PMA de connaître ses parents biologiques; ils ont accepté de laisser à l'Etat le soin de définir les critères de la mort permettant le prélèvement d'organe, pour lequel la présomption de consentement a été étendue à tous les organes), le projet le plus lourd de conséquences est celui relatif aux PMA. Tel qu'adopté par le

parlement, il autorise (entre autres choses) la pratique du diagnostic prénatal en vue de l'avortement dit «thérapeutique» et le tri et la sélection d'embryons *in vitro* («dans l'intérêt de l'enfant-à-naître» [!] et pour «une affection d'une particulière gravité», le terme «particulière gravité n'étant pas précisé), l'utilisation d'embryon à des fins de recherche, l'avortement sélectif d'embryons lors d'une grossesse multiple (dit «réduction embryonnaire»), l'élimination des embryons dits «surnuméraires». De même que la loi Veil, le texte débute par la phrase : «La loi garantit le respect de l'être humain dès le commencement de la vie». Parmi les restrictions, on note la limitation des techniques de PMA aux couples hétérosexuels et l'établissement d'un registre des avortements dits «thérapeutiques».

Parmi les défenseurs du texte, retravaillé par la commission Roudy-Bioulac, on remarquera Jacques TOUBON, et Jean-François MATTÉI (malgré des premières déclarations mitigées). La loi serait révisable tous les 5 ans. A ce propos, il convient de prendre note des paroles de Bernard Kouchner, dans Libération, 24/11/92 :

«B.K.: Si l'on note qu'il y a, en cours d'application [de la loi] des dérives, on pourra l'amender, l'améliorer.

Libération : De quelle manière ?

B.K. : Je prends deux exemples. Aujourd'hui, la loi va affirmer que les PMA vont être réservées aux couples hétérosexuels chargés d'un projet parental. Pourquoi ne pas l'autoriser aux célibataires ? Pourquoi les refuser aussi à des femmes dont le mari serait mort ? Il y a des arguments pour et contre. Il faut d'abord penser à l'enfant et à l'amour pour cet enfant. Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui il faut d'abord que la loi passe. Après, des adaptations, pourquoi pas ?».

(Le Monde, 20, 21, 22, 26 et 27/11/92; L'Humanité, 19, 20 et 24/11/92; Le Figaro, 19, 20 et 24/11/92; La Croix, 18, 19 et 20/11/92; Présent, 20, 21, 26 et 27/11/92; Le Quot. de Paris, 19 et 27/11/92; Libération, 20 et 24/11/92; LeCanard enchaîné, 25/11/92; Famille Chrétienne, 26/11/92; Le Point, 28/11/92)

Allemagne : Erlengen : le maintien en «vie» artificielle, très controversé, d'une jeune femme allemande enceinte, cérébralement morte dans un accident de la route, jusqu'à la naissance de son enfant-à-naître, a été interrompu après que l'enfant soit mort spontanément dans la nuit du 14 au 15/11/92. La naissance était attendue pour mars 1993 [Cf TransVIE-mag n°31].

(La croix, 18/11/92)

Planning Familial

France : l'organisation pro-avortement Mouvement Français du Planning Familial a reçu en 1992 une subvention du Secrétariat d'Etat aux droits des femmes s'élevant à 1 500 000 F [soit une augmentation de 600 000 F par rapport à la subvention 1991].

(Assemblée Nationale, Avis n°2946 sur la Loi de fiance pour 1993)

Désinformation

France : on peut lire dans l'avis n°2946 de l'Assemblée nationale, présenté par M. Jean-Michel TESTU, député, au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de finances pour 1993 (n°2931), la remarque suivante, à propos des enquêtes menées en 1988 par l'INED, en 1989 par la CPAM, en 1991 par l'IFOP, et en 1991-92 par l'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA (ANRS), concernant la contraception :

«-la contraception est de plus en plus pratiquée dans les couples stables (77% en 1989 contre 61% en 1979) limitant ainsi le

La phrase de la quinzaine

Votez pour !

Propos de Bernard Kouchner, ministre de la Santé, recueillis par E. F. pour le compte du quotidien *Libération*:

«**Libération** : [A propos de la haute tenue des interventions lors des débats parlementaires sur la bioéthique] Cela fera-t-il une bonne loi ?

Bernard Kouchner : L'important, c'est que la loi soit votée.»

Libération, 24/11/92.

nombre d'avortements».

Pour apprécier la désinformation, il faut se souvenir qu'il y a eu environ 157 000 avortements officiels en 1979, et 170 000 en 1988 (soit une augmentation de près de 10%).

Contrôle des naissances

CEE : le parlement européen a mis en place un nouveau **Groupe de Travail sur la Population et le Développement**. Le groupe aura pour but de susciter la compréhension et l'intérêt pour les questions de population et les effets des taux de croissance rapide des populations. Les co-présidents fondateurs incluent : Gianni Baget Bozzo (Italie), **Yvon Briant** (France), Margaret Daly (U.K.), Enrico Falqui (Italie), Markijke van Hemeldonck (Belgique), Christopher Jackson (U.K.), Maartje van Putten (Pays-bas), **Simone Veil** (France) et Maxime Verhagen (Pays-bas). Le meeting inaugural s'est tenu le 09/12/91 à Strasbourg. A cette occasion, les co-présidents ont manifesté le désir de favoriser l'insertion des questions de population dans toutes les résolutions du parlement européen qui s'en rapprochent.

C'est l'organisation **Marie-Stopes International** qui a été choisie pour assurer les services administratifs et les travaux de recherche du groupe. [Marie Stopes International est une organisation internationale non gouvernementale, basée en Angleterre, militant et oeuvrant pour le contrôle des naissances dans le tiers monde et possédant une chaîne d'avortoirs au Royaume-Uni. Elle développe une politique nettement eugéniste, visant à l'élimination des pauvres. Non sans raison, le premier avortoir Marie-Stopes a été ouvert dans le quartier le plus pauvre de Londres. Parmi les écrits de Marie Stopes, dont l'organisation a tiré son nom, on trouve la remarque suivante : «... il est mauvais que la société autorise les malades, les bâtards, les faibles d'esprit, les membres les plus bas de la communauté à produire d'innombrables enfants inférieurs, (...) une race inférieure, un fardeau épuisant pour les classes sociales meilleures situées au-dessus d'elle...»]

(Inter-American Population News, 02/92, in PRI Review, 09/92; CCL Newsletter, n°8, 09/92)

Nigéria : l'Agence Américaine pour le Développement International (US-AID) a lancé un **nouveau programme de contrôle des naissances** au Nigéria d'un montant de US\$ 67 millions. Le but de ce nouveau programme est d'obtenir une réduction de

50% en 1995 et de 80% en l'an 2000 du nombre de femmes mariées avant l'âge de 18 ans, du nombre de grossesses chez les femmes de moins de 18 ans et de plus de 35 ans, et de la proportion de femmes élevant plus de 4 enfants. Il inclut également un espacement de deux ans entre deux naissances chez 80% des femmes avant l'an 2000, l'extension des services de planning familial à 80% des femmes en âge de procréer, et la mise à disposition des services de planning familial à tous les adolescents avant l'an 2000. Le programme s'appuiera sur les organisations non-gouvernementales étrangères agissant déjà dans le pays. La Fondation privée américaine John D et Catherine T. MacArthur a récemment attribué US\$ 4,2 millions à des programmes de contrôle des naissances dans le tiers monde, dont un au Nigéria.

(The Guardian, 19/05/92 et International Dateline, 06/92, in PRI Review, 09/92)

Etats-Unis : le directeur de l'US-AID (Agence Américaine pour le Développement International) a récemment déclaré, pour se justifier aux yeux d'un élu de Buffalo, que, «durant l'année 1991, [l'US-AID] a dépensé environ \$13 millions pour les activités [de planning familial au Kenya]. De cette somme, \$1,2 millions ont été utilisés pour acheter des moyens contraceptifs : 18 678 000 préservatifs fabriqués en Alabama, 1 929 000 comprimés de mousse vaginale, fabriqués au New Jersey, et 97 400 stérilets fabriqués à New York. Le programme d'assistance étrangère américain n'est pas un programme à fond perdu : la grosse majorité de l'aide est dépensée aux Etats-Unis. L'assistance technique, scientifique et les produits achetés aux Etats-Unis à des compagnies américaines fournissent du travail et de la croissance économique ici dans notre pays comme outre-mer.»

(The Wanderer, 30/07/92, in PRI Review, 09/92)

Philippines : récemment, les évêques philippins ont de nouveau dénoncé l'immoralité des pays développés lorsqu'ils fournissent une aide aux pays du tiers monde sous condition que ceux-ci appliquent des programmes de contrôle des naissances. Les évêques visaient nominativement l'US-AID et la Banque Mondiale.

(Reuters, 7/26, in PRI Review, 09/92)

Amérique latine : le **premier séminaire d'étude latino-américain sur la santé des adolescents**, co sponsorisé par le FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population), l'IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial) et la JOICPF (Organisation Japonaise pour la Coopération Internationale pour le Planning Familial), s'est déroulé les 15-19/06/92. Le séminaire a principalement porté sur les grossesse chez les adolescentes et sur la contraception, la prévention des maladies vénériennes et du SIDA. Les recommandations issues de la conférence incluent l'utilisation de films et de l'audio-visuel en général, pour changer l'attitude des adultes vis-à-vis de l'utilisation de contraceptifs par les adolescents, le développement de programmes d'éducation sur les MST et le SIDA qui n'éveillent pas la peur, l'éducation contraceptive et la distribution de contraceptifs aux adolescents. Rachel Sanchez, du Département Brésilien de la Santé, y a déclaré : «La grossesse chez les adolescentes est une maladie sociale. Les programmes sanitaires doivent empêcher la première grossesse, de sorte que l'adolescente puisse vivre sa vraie sexualité, le vrai plaisir, le bon sexe plaisant, celui qui ne conduit pas à cette chose si mauvaise...; qui est la grossesse.»

(Global Family News Network, Sao Paulo, in PRI Review, 09/92)

Opérations sauvetage

Etats-Unis : le sénat de l'Etat de Louisiane a encouragé les militants d'opérations sauvetage à agir dans cet Etat en rejetant une proposition de résolution déclarant indésirable la tenue d'une vaste opération sauvetage dans la ville de Baton Rouge. Le sénateur démocrate Tom Greene a déclaré : «Les gens doivent avoir le droit de venir, de manifester leurs opinions et de sauver des vies». L'opération a débuté le dimanche 05/07/92 par un grand rassemblement pro-vie. Dès le lundi 06/07/92 des sauveteurs ont bloqué l'un des avortoirs de la ville, interdisant toute entrée pendant la semaine entière. Le 08/07/92, la cour d'Etat de Louisiane, saisie par les dirigeants de l'avortoir, a refusé de délivrer une ordonnance qui aurait interdit la manifestation. Le 09/07/92, 1 500 militants pro-vie ont participé à l'opération, qui s'est achevée le samedi 11/07/92 à 10h30.

(Life Advocate, 09/92)

Mythe de la surpopulation

Les 19-21/06/92 se tenait à Washington une Conférence sur la «capacité nationale de subsistance». La capacité de subsistance se définit, selon les participants de la conférence, comme «le nombre d'individus qui peut être supporté [par une terre] sans dégradation de l'environnement physique, écologique, culturel et social, c'est-à-dire sans réduire la capacité de l'environnement à fournir la qualité de vie désirée à long terme». Selon eux, il existe une capacité maximale, qu'il vaut mieux ne pas approcher, et une capacité minimale, qui prend en compte une marge de sécurité permettant d'absorber une éventuelle dégradation (exogène) de l'environnement. Pour les USA, les participants ont estimé cette capacité de façon variable : selon l'association Negative Population Growth, les Etats-Unis ont «déjà dépassé leur capacité de subsistance, et leur population optimale se situerait aux alentours de 100 à 150 millions d'habitants» (rappelez que la population actuelle est supérieure à 250 millions). Paul et Ann Ehrlich estiment la capacité des Etats-Unis à 75 millions d'habitants. Mais c'est le Pr. Passerini qui a emporté la palme, avec une capacité minimale de 9 millions d'habitants. Son affirmation est tout à fait «prouvée» scientifiquement : c'est exactement 3% d'un pic prévisible de 300 millions d'habitants, parce que les études de dynamique des populations sur les grandes espèces animales sous stress sont supposées indiquer que le niveau minimum de population se situe à 3% du niveau maximal. Les participants n'ont pas indiqué comment ils s'y prendraient pour ramener la population de 300 millions à 9 millions d'habitants.

(PRI Review, 09/92)

On pouvait lire dans l'éditorial du quotidien américain «The [Baltimore, MD] Sun» du 08/05/92 une affirmation selon laquelle la population mondiale, actuellement de 5,5 milliards d'habitants, doublerait d'ici l'année 2010 ou 2020". Outre le fait qu'aucun démographe, sérieux ou non, n'oserait prédire une telle croissance, il semble que l'éditorialiste de *The Sun* ne prenne pas le temps de lire sa propre revue : le 30/04/92, on y lisait que la population mondiale atteindrait 8,5 milliards d'habitants en l'an 2025 et 10 milliards en l'an 2050.

(PRI Review, 09/92)

TransVIE-mag a rapporté dans son numéro spécial n°32 comment il était impossible que 40 millions de personnes meurent de faim chaque année dans le monde, puisque 50 millions meurent de toutes causes confondues, dont 11 millions rien que dans les

pays développés. Pourtant, Jeremy Rifkin, président de la Greenhouse Crisis Foundation (Fondation de Crise de l'Effet de serre) affirme dans son dernier livre, *Beyond Beef* qu'entre «40 millions et 60 millions de personnes meurent chaque année de faim et de maladies s'y rapportant». Il a même acheté un encart publicitaire pleine page dans le *New York Times* du 23/04/92, dans lequel il affirmait que «plus de 40 millions de personnes meurent annuellement de faim, essentiellement des enfants». [Notons au passage qu'un certain nombre de scientifiques pensent également que le réchauffement global de la planète par effet de serre, dont s'inquiète par ailleurs Rifkin, n'a pas plus de réalité que ces 40 millions de décès par famine]

(PRI Review, 09/92)

Syndrôme post-avortement

La revue *Famille Chrétienne* a publié dans son édition du 22/10/92 un dossier fort intéressant sur le syndrome post-avortement, sur la base d'un interview du psychiatre américain Dr. Philip Mango. Il y décrit les principales composantes des traumatismes psychiques consécutifs à l'avortement, et des méthodes de guérison.

Actions pour la vie

France : une vingtaine de militants de l'association **SOS-Tout-Petits** ont manifesté à l'avortoir de la clinique Isis dans le 13^e arrondissement de Paris, le 07/11/92. Après une heure de présence, une centaine de contre-manifestants d'origines diverses (Ligue communiste, anarchistes, Droit à l'avortement et à la Contraception, Joëlle Kauffman, Act Up) sont survenus. Les banderoles et l'icône utilisées par l'association ont été brûlées dans la rue.

(Communiqué SOS-Tout-Petits, reçu le 30/11/92; divers)

France : l'association **SOS-Tout-Petit** organisait le 24/11/92 sa **68^e intervention** dans un établissement pratiquant l'avortement. Il s'agissait de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Les forces de police ont fait évacuer les lieux. 12 personnes ont été interpellées. (Communiqué SOS-Tout-Petit, reçu le 26/11/92)

France : l'association des Croisés du Sacré-Coeur a fait ériger à la fin des années 70, à Chantemerle-les-Blés, dans la Drôme, un **sanctuaire pour le respect de la vie**, consacré à St-Joseph-du-St-Sauveur. L'association Reine-Hélène gère actuellement une souscription pour équiper cette église de vitraux.
Association Reine-Hélène
542 rue de Centrayrargues
34000 Montpellier

France : l'Alliance Chrétienne a lancé l'idée et organise dans quelques diocèses des **rosaires mensuels pour la vie**, qui ont lieu tous les 1^{er} samedis du mois à 18h dans les cathédrales. Pour savoir si un tel rosaire a lieu dans votre diocèse, vous pouvez vous y rendre à l'heure sus dite ou encore téléphoner au Dr Villette au (16) 75 25 11 88.

France : l'association **SOS La Vie** se déplace à la demande dans les lycées ou pour des conférences publiques dans toute ville pour témoigner de la réalité de l'avortement. En raison du nombre élevé de demandes, et d'un planning très chargé, l'association a dû refuser plusieurs dizaines de demandes d'interven-

tion.
Contact :
SOS La Vie
BP 5
07103 ANNONAY Cedex.
Tél. 75 67 64 00.

Etats-Unis : durant la semaine du 18 au 25/07/92, des chrétiens américains ont organisé une vaste chaîne de **veillées de prières** à l'extérieur de 100 avortoirs sur tout le territoire américain. Ils ont rapporté que 102 femmes s'étaient signalées comme ayant reconcé à l'avortement du fait de leur présence .
(Life Advocate, 09/92)

COMMUNIQUÉ

L'AVH, **Association contre la Vivisection Humaine**, vous informe de sa création récente (Président : M. Patrick Bray). Association «loi de 1901» à vocation nationale, elle a pour but unique de «s'opposer à toute expérimentation scientifique et médicale sur l'être humain de la conception à la mort naturelle, dès lors que cette expérimentation ne respecte pas l'intégrité physique ou morale ou nuit à la santé du sujet». Elle lutte contre le projet de loi actuellement devant le parlement et ayant trait à la légalisation de telles expérimentations, par tous moyens d'actions en privilégiant l'information du grand public (tract, affichage, piquets de protestation (1° piquet le 05/12/92 devant la Mairie du XIII° arrondissement de Paris, mairie de M. Toubon). Elle organise également une pétition nationale. Adhésion : 50 FF.

Adresse postale :
15 place François Sicard
37000 TOURS

AGENDA

Dijon, 08/12/92

Messe pour le respect de la vie, en union avec Mgr Coloni. Crypte de l'église du Sacré-Coeur, 18h30. Retour assuré.
Contact :
M. G. Rousselet.
Tél. 80 66 32 77.

Dijon, 28/12/92

Fête des Sts Innocents : adorations silencieuse du St Sacrement, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00. Chapelle de la Fraternité de Béthel, 29 avenue V. Hugo (bus 4 et 14 arrêt Spuller).

Valence, 28 de chaque mois

Prière mensuelle pour la vie, 20h30 chez les religieuses CPRC de Chabeuil, chemin de Viguières (Nazareth).
Contact : Association Droit à la vie-Futures Mères en Difficultés, 29 rue Berthelot, 26000 Valence.
Tél. 75 44 71 55.

BIBLIOGRAPHIE

Le Numéro 3 de **Jurivie** est paru en octobre. On trouve d'une part un ensemble de considérations sur l'incompatibilité des méthodes d'avortements, réalisées sans anesthésie de l'enfant, avec les textes sur les droits de l'homme spécifiant que nul ne doit être soumis à la torture ou à des traitements dégradants, et d'autre part une revue des différentes publications d'associations de juristes pro-vie.

Jurivie, Marcel Deraedt, 46 av. Fond Monseu, B-1330 Rixensart Belgique

Le numéro de septembre-octobre de **La Trêve de Dieu**, bulletin de l'association du même nom, est consacré aux opérations sauvetages et au récent procès de Pau (Cf TransVIE-mag n°30).

The pro-life answer to pro-choice arguments.

Randy Alcorn, 1992. \$10.

Commandes :

Eternal Perspective Ministries

2229 E. Burnside #23

Gresham, OR 97030

[Non reçu]

L'animation de l'embryon humain. Les découvertes récentes de la science renouvellent-elles les termes du débat ?

Texte d'une conférence de P. Caspar, 04/92. 12 p.

(Réponse à l'objection fréquente qui consiste à dénier au nom de la science la qualité d'individu à l'embryon humain, sous le prétexte qu'à un stade précoce de son développement il peut se diviser en plusieurs jumeaux. Réponse scientifique. Réponse philosophique. Lecture un peu ardue).

Disponible moyennant 5F auprès de :

AFC-Gironde,

31 rue de Cursot

33075 Bordeaux Cedex

Tél. (16) 56 52 13 11.

Iu pour vous

Accueil de futures mères.

L'oeuvre de l'association Magnificat.

Numéro spécial Magnificat. 48 p. 20 F. A commander auprès de Magnificat,

Marigny,

Route de Parçay

37220 L'Ile Bouchard.

[L'association caritative pro-vie Magnificat fait le bilan de 18 années d'existence et d'accueil de futures mères en difficultés, et de 2 années d'existence de sa maison d'accueil de Marigny, ayant reçu depuis mai 1990 une trentaine de futures mères. Témoignage de l'animatrice du centre d'accueil, de femmes accueillies là, d'amis de l'association, réflexions de médecins sur la détresse et l'accueil de la femme enceinte, considérations spirituelles.

Un numéro de Magnificat simple et humble, sans excès d'envoies lyriques, s'attachant à décrire avec pudeur et sans triomphalisme des situations vécues difficiles et les solutions proposées par l'association.

Exclusivement consacré à la vie de l'association. Aucune description ou réflexion sur la situation générale du respect de la vie. Un ouvrage intéressant à prêter ou donner pour inciter les personnes qui respectent la vie sans se sentir une âme de militant-colporteur-d'affiches à s'engager dans l'aide aux futures mères. L'association Magnificat, comme d'autres, cherche des adhérents pro-vie ayant la fibre caritative.]

L'enjeu politique de l'avortement.

Michel Schooyans, 1991. Préface de J.H. Soutoul. Ed. de l'OEIL. 253 p. 130 FF. ISBN 2-86839-255-5.

Michel Schooyans est professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique). Ed. remaniée et mise à jour d'un ouvrage du même auteur édité en 1974, réédité en 1980 et 1981 («L'avortement. Approche politique»).

Les éditions précédentes comprenaient une sorte de résumé sous forme de questions-réponses. Dans cette nouvelle édition, ce récapitulatif a été supprimé et doit être publié séparément chez le même éditeur sous le titre «L'avortement en questions».

L'objet du livre est de montrer que l'avortement ne concerne pas seulement le couple mère-enfant, mais qu'il intéresse aussi les sociétés dans leurs fondements démocratiques, et qu'il s'agit également d'un «problème politique, économique et social d'envergure mondiale». A ce titre, c'est un ouvrage remarquable, apte à élargir le champ de vision de tout militant pro-vie, mais aussi bon à prêter aux sympathisants du mouvement pro-vie, ceux-là qui sont par principe opposés à l'avortement, mais ne militent pas encore parce qu'ils n'ont pas saisi l'enjeu phénoménal et décisif du problème.

L'idée-clef de Schooyans est simple : l'avortement est le champ de bataille où s'affrontent deux visions de la société humaine, l'une tendant à promouvoir l'égalité de tous, et l'autre visant à éliminer le plus faible au profit du plus fort.

La grandeur de Schooyans, c'est d'exploiter le mot juste, sans répétition ni périphrase, avec des arguments scientifiques, juridiques, philosophiques et historiques, pour exprimer cette idée-clef que tout autre militant pro-vie perçoit confusément. Aucun argument d'ordre théologique n'est utilisé.

Les chapitres sont quasiment indépendants, et peuvent être lus séparément, servant d'argumentaires au gré des besoins. Pour une lecture d'un seul trait, compter 6 à 8 heures.

Bibliographie très complète, bien que manquant de titres récents; index; bibliographie des textes de l'Eglise sur le sujet.

A lire absolument.

www
transvie
.com

ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag
(24 numéros/an)

inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.

Joindre un chèque d'une valeur de
(tarif valable jusqu'au 31/12/92):

165 FF (abonnement standard)
250 FF (abonnement hors CEE)
250 FF (abonnement de soutien)
à l'ordre de TransVIE

Envoyer le tout à
TransVIE-mag, 7 rue du G^{al} Roland,
25000 BESANCON

TransVIE-mag[®]

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE
Tél (33) (16) 81 88 75 31 - Fax (33) (16) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée